



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 28 novembre 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

**Monsieur le Président du Syndicat
d'Aménagement de la Vallée
de la Nied Réunie (SAVNR)
Hôtel de Ville
1, Place du Général de Gaulle
BP 5
57320 BOUZONVILLE**

Affaire suivie par Pascal ANDRES
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration d'un cours d'eau sur la commune de REMELFANG.
Accord immédiat.

Réf :

P.J : 1 récépissé de déclaration (avec arrêtés de prescriptions générales)
1 fiche descriptive de l'opération

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de restauration d'un cours d'eau sur la commune de REMELFANG**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **21 novembre 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00447**
- Dossier réalisé par : **Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie (SAVNR) à BOUZONVILLE**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau.

Vous trouverez ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** » ainsi qu'un **descriptif de l'opération.**

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

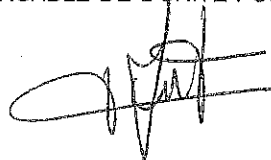


Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de REMELFANG où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

- ONEMA à MARLY